

FEUILLE DE ROUTE POUR LE PROGRAMME DE FINANCEMENT DE LOGEMENT ABORDABLE DURABLE

PROCESSUS DE FEUILLE DE ROUTE

PHASE DE PLANIFICATION

La subvention pour la phase de planification offre un soutien aux fournisseurs de logements qui souhaitent lancer un projet d'amélioration écoénergétique ou de construction d'un nouveau bâtiment écoénergétique. La subvention peut contribuer à diverses activités telles que le lancement du projet, l'évaluation des besoins, l'évaluation financière de base, les activités de mobilisation des parties prenantes, l'évaluation des approches d'efficacité énergétique, etc.

PHASE D'ÉTUDE

La subvention pour la phase d'étude aide les fournisseurs de logements abordables à réaliser les diverses évaluations et études préalables requises pour obtenir un financement dans le cadre du programme Logement abordable durable ou d'autres programmes de financement similaires. Cette subvention peut être utilisée à tout moment avant la construction pour évaluer les approches de mise en œuvre et les impacts et résultats environnementaux, économiques et sociaux de votre projet.

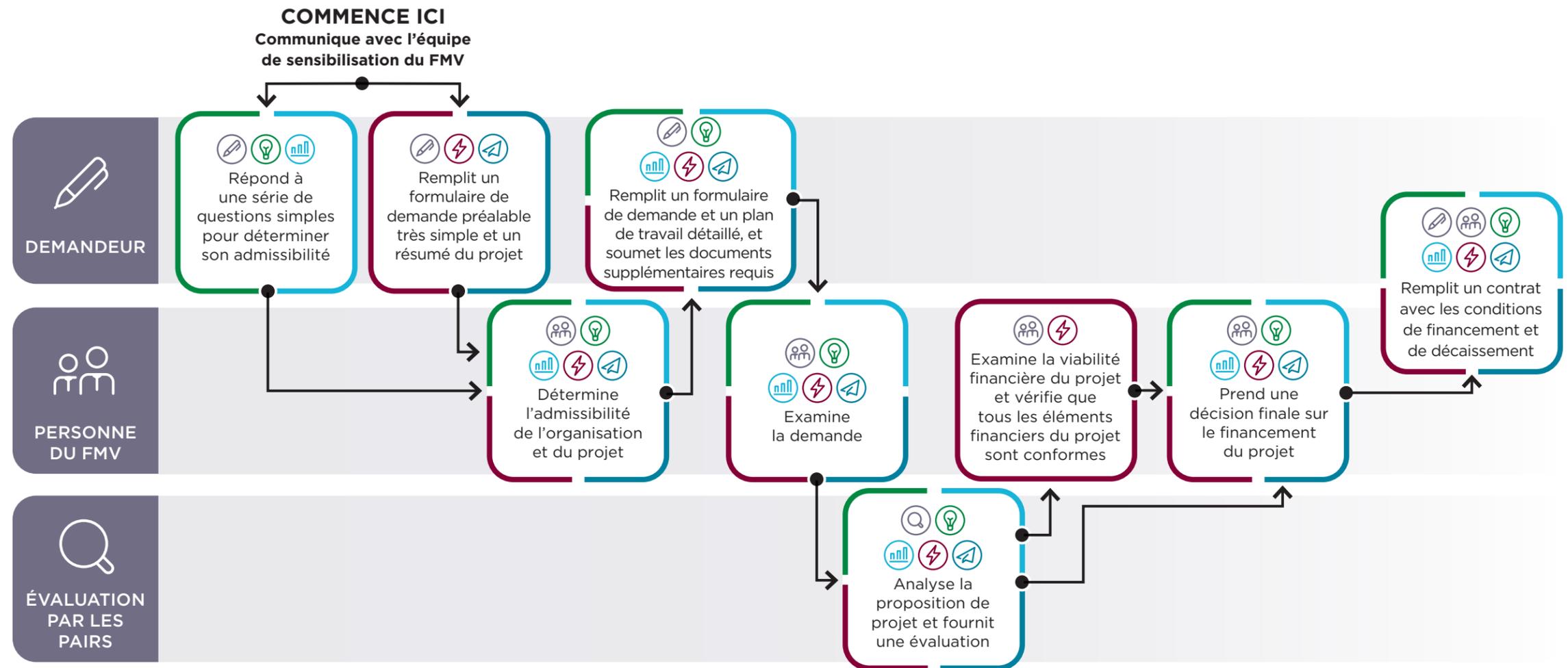
PROJET D'IMMOBILISATIONS

Le financement pour projets d'immobilisations du FMV vise à aider les fournisseurs de logements abordables à rénover les bâtiments existants pour les rendre conformes à des normes d'efficacité énergétique élevées et à construire de nouveaux bâtiments prêts pour une consommation énergétique nette zéro (PCENZ).

PROJET PILOTE

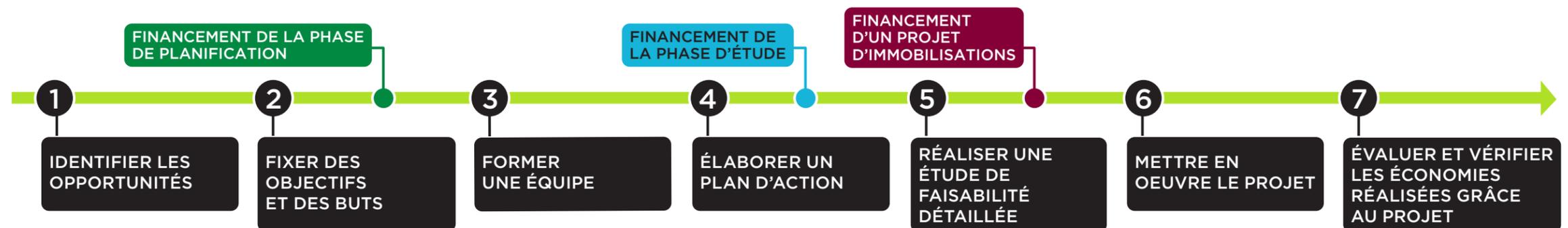
Les subventions pour projets pilotes permettent de mettre à l'essai des solutions techniques, des processus ou des modèles d'affaires innovants et ambitieux afin d'améliorer les performances environnementales. Les projets pilotes doivent dépasser les seuils énergétiques du programme LAD et réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre.

Les délais peuvent varier en fonction de la portée du projet.



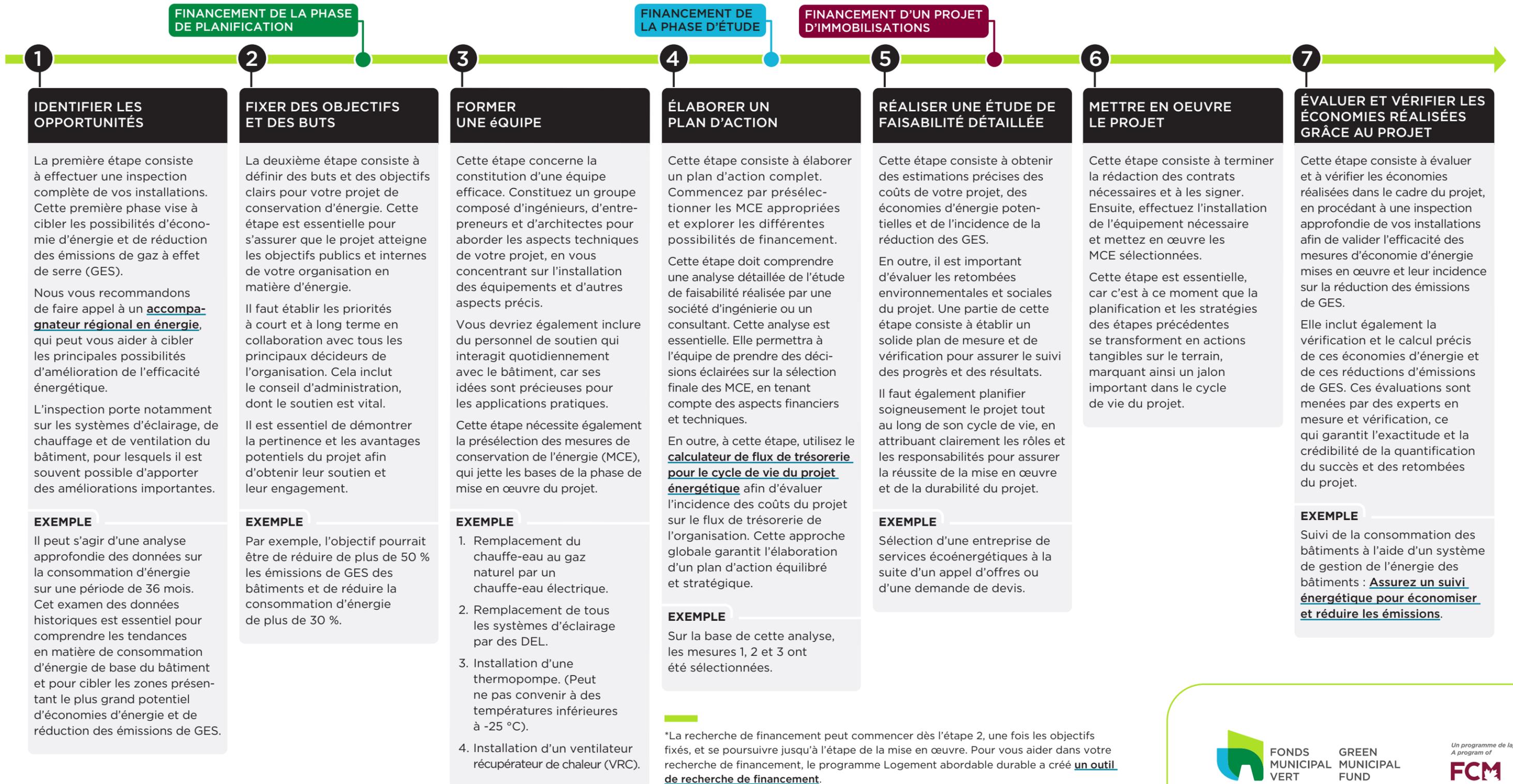
FEUILLE DE ROUTE POUR LES MESURES DE CONSERVATION DE L'ÉNERGIE

Pour plus de détails, consultez le [Guide de présentation d'une demande du programme Logement abordable durable](#).



FEUILLE DE ROUTE POUR LA RÉALISATION DE MESURE DE CONSERVATION ÉNERGÉTIQUE MCE

La feuille de route des MCE ci-dessous donne un aperçu des mesures requises pour chaque étape et fournit un exemple de la façon dont elle serait appliquée à un projet d'immobilisation de rénovation d'un bâtiment existant. Les étapes 1 à 3 de la feuille de route des MCE s'appliquent aussi aux nouvelles constructions. Lorsqu'il s'agit de nouveaux bâtiments, il faut privilégier une approche holistique de la conception et de la construction, en tenant compte de toutes les variables, de tous les détails et de toutes les interactions qui ont une incidence sur la consommation d'énergie. Pour adapter la feuille de route des MCE aux nouvelles constructions, l'élaboration d'un plan d'action et l'étude de faisabilité (étapes 4 et 5) seront remplacées par un plan de construction et d'étude de conception, et la mise en œuvre du projet (étape 6) sera remplacée par la phase de construction.



FONDS MUNICIPAL VERT GREEN MUNICIPAL FUND



Un programme de la/ A program of